

Lettre aux élus

N°17 - FÉVRIER 2009



Mots d'élus...

Après un an de travaux, la **Maison du Parc** réouvrira ses portes en 2 étapes avec plus de 500 m² dédiés à l'accueil du public : **pré-ouverture le 1^{er} mars** : avant la fin des aménagements intérieurs, découvrez une première exposition "**Construire... naturellement !**".

Du radier "flottant" à la terre crue, du bois de l'ossature au bois de la chaudière, revivez en accéléré la construction d'un bâtiment entre tradition et modernité.

Portes ouvertes les 16 et 17 mai : nouvel accueil, nouvelle boutique et nouvel espace de près de 250 m² consacré jusqu'en septembre 2010 à l'exposition "**Terres de bâtisseurs**". De l'architecture en terre crue dans le monde à la bauge, technique utilisée localement, et de la restauration du bâti à l'éco-construction, deux enjeux importants pour l'avenir.

A ce propos, après 4 ans de concertation, la révision de la charte arrive bientôt à son terme. Plus de 113 communes ont déjà adhéré, 10 Communautés de communes et les Conseils généraux de la Manche et du Calvados ont approuvé la charte. Le Conseil régional délibérera en avril. Quant à l'avis final du Conseil National de la Protection de la Nature, il sera rendu d'ici l'été avant la signature du décret par le Premier Ministre.

Rolande BRECY
Présidente du Parc

www.parc-cotentin-bessin.fr

Besoin d'aide ?

Bocage géré = haies préservées

Le Parc travaille depuis longtemps pour la restauration et la plantation de haies avec un double objectif : réhabiliter les secteurs de bocage meurtris par la maladie de l'orme et faire émerger la filière "bois-énergie". La demande est de plus en plus importante ! Outre la dizaine de chaudières installées chez des particuliers, des réseaux de chaleur et des chaufferies collectives sont déjà opérationnels, ou en passe de l'être, dans la commune de **Marchésieux**, les collèges de **Périers**, **Carentan** et la piscine de **Quinéville**.

C'est pourquoi, le Parc et le Conseil général de la Manche ont signé un "**Contrat d'Objectifs Bois-Energie**" pour la période 2006-2011 afin de donner un coup d'accélérateur au développement de cette filière sur le Parc et les Communautés de Communes de Canisy et de Marigny.

L'élaboration de **Plans de Gestion du Bocage** offre un regard sur l'exploitation dans son ensemble.

Cet outil permet d'évaluer, après une visite d'un technicien du Parc, le volume de bois annuel disponible et de programmer les travaux nécessaires pour une gestion durable du linéaire de haies. Les exploitants, propriétaires ou non bénéficient d'une subvention forfaitaire de 6,50 € par plant quel que soient les travaux réalisés.

DES RÉSULTATS !

- 32 exploitations visitées
- 162 km de haies diagnostiqués
- 22 300 m³ de potentiel de bois déchetés
- 7,6 km de haies à replanter
- 49 630 € de subventions versées

COMMENT ÇA SE PASSE DANS LE CALVADOS ?

Jean-Frédéric JOLIMAITRE, chef du service espaces naturels et paysages

Le Conseil général du Calvados intervient en faveur des plantations de haies depuis 1982 pour lutter contre l'érosion et les inondations. Près de 1900 kilomètres ont ainsi été créés ou reconstitués avec les collectivités, les particuliers et les agriculteurs.

De nouvelles modalités d'intervention devraient être proposées en 2009 :

1. **Passer d'une aide à la plantation à une aide à la gestion durable du bocage valorisant le potentiel énergétique de la haie** en accompagnant les exploitants et les collectivités dans la réalisation de plans de gestion durable des haies et la production de bois-énergie.
2. **Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux**, conformément à la démarche "Calvados durable", en favorisant l'utilisation d'un paillage biodégradable et en facilitant l'entretien mécanique.

Pour en savoir + : Parc des Marais
Manuel CHRETIENNE - 02 33 71 62 40

Dépôt légal à parution : septembre 2006
Édition trimestrielle - Tirage : 2000 ex. - ISSN papier : 1290-3442
Directeur de publication : Rolande BRÉCY

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin
Crédit photo : © G. Hédouin, D. Letan et E. Patte (PnrMCB)
Imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales
Imprimerie artistique LECAUX à Tourlaville



Parc naturel régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin



Que fait le Parc ?

Le Parc s'est engagé aux côtés de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et la Région Basse-Normandie pour un **Plan Climat Energie Territorial** dont l'ambition est de contribuer à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Mettons les gaz contre l'effet de serre !

Un diagnostic des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé par le bureau d'études *Explicit*. D'après lui, ce sont les secteurs de l'habitat et du transport qui sont responsables de la majeure partie des émissions.

Il s'agit de définir un programme d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables innovant. L'ambition est également d'**élargir la concertation**, au sein de groupes de travail et d'ateliers de réflexion, **à tous les acteurs du territoire** : collectivités, entreprises, artisans, agriculteurs, prestataires touristiques, associations et habitants.

Les bureaux d'étude *les 7 Vents du Cotentin* (Coutances) et *Ecodeva* (Saint-Lô) appuieront le Parc dans l'animation et la définition de ce programme. Ce défi est aussi un moyen de dynamiser l'économie locale.

Planning prévisionnel

- **février - avril 2009**
sensibilisation et définition d'objectifs partagés
- **mai - septembre 2009**
définition du programme d'actions
- **septembre - décembre 2009**
rédaction 2010 mise en œuvre des actions.

A NOTER DANS VOS AGENDAS !

Lancement officiel du Plan Climat Energie Territorial du Parc le **26 février 2009** : présentation d'exemples concrets d'actions permettant d'économiser l'énergie et de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Pour en savoir + : Parc des Marais
Denis LETAN - 02 33 71 61 99

D'autres l'ont fait !

Festival de Théâtre des Marais

Thierry De Scitiaux, Président de l'association organisatrice : "Créé en 2006 par 5 troupes (Le Désert, La Haye-du-Puits, Méautis, Pont-Hébert et Trévières), le Festival de Théâtre des Marais se tient chaque année en avril **au théâtre de Carentan**. Le Festival a pour but de créer un événement culturel dans une région qui en était dépourvue, de favoriser la rencontre des troupes amateurs partageant une même passion et enfin de pousser ces troupes à se surpasser. Après les éditions 2007 et 2008, le bilan est positif tant pour le nombre de spectateurs en augmentation d'une année sur l'autre (1200 personnes en 2008) que pour le nombre de troupes engagées (4 en 2008, 6 en 2009). Les deux premières éditions ont couronné des troupes qui n'hésitent pas à mettre en valeur leur trophée. Avec la 3^e édition qui s'annonce prometteuse, quel avenir pour le festival ? Beaucoup de chemin reste à parcourir pour que ce festival s'inscrive dans la durée et s'impose comme un événement incontournable pour les nombreuses troupes du Parc des Marais. Autour de lui doivent se greffer des animations artistiques, artisanales et ludiques pour donner à la ville de Carentan un « air de fête »."

du 14 au 19 avril 2009



Pour en savoir + : Informations et programme
<http://festivaldesmarais.skyrock.com>

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions du Bureau et du Comité syndical du 27 novembre 2008

- Création d'un poste de chargé de mission urbanisme en 2009 pour accompagner les communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.
- Aides aux porteurs de projets culturels : 1 000 € à l'Association pour le Développement du Tourisme et Loisirs dans le Bessin pour le programme d'animations musicales en milieu scolaire sur les communes d'Isigny-sur-Mer et Trévières.
- Plan de gestion du bocage : 11 exploitants soutenus

Les Veys	1 500 m de haie	coût 19 500 €	aide 9 750 €
Sébeville	1 100 m de haie	coût 14 300 €	aide 7 150 €
Carquebut	300 m de haie	coût 3 900 €	aide 1 950 €
S-Côme-du-Mont	700 m de haie	coût 9 100 €	aide 4 550 €
	260 m de haie	coût 3 380 €	aide 1 690 €
Hiesville	600 m de haie	coût 7 800 €	aide 3 900 €
Marchésieux	290 m de haie	coût 3 770 €	aide 1 885 €
Auvers	200 m de haie	coût 2 600 €	aide 1 300 €
Gourbesville	450 m de haie	coût 5 850 €	aide 2 925 €
Néhou	150 m de haie	coût 1 950 €	aide 975 €
- Restauration du bocage

Néhou	60 m de haie	aide 210 €
-------	--------------	------------
- Fonds de sauvegarde terre chaume : 4 dossiers soutenus

Marchésieux	Travaux éligibles 8 552.60 €	aide de 20% 1 711 €
	Travaux éligibles 31 490.17 €	aide de 20% 4 000 €
	Travaux éligibles 8 022.22 €	aide de 20% 1 604 €
St-Germain-sur-Sèves	Travaux éligibles 6 274.08 €	aide de 20% 1 255 €